LA PLACE DES ANCIENS SUR LE MARCHÉS DU TRAVAIL.

Dans la continuité de notre article du 17 décembre 2022, où nous évoquions la barrière de la sacro-sainte "expérience professionnelle exigée" pour les jeunes travailleurs, intéressons-nous à la place des "anciens" sur le marché du travail.

Auparavant, les anciens devenaient les encadrants, les chefs, dû à leur expérience forgée durant de longues années de labeur sans forcément être diplômés.

Aujourd'hui, l'époque a changée :

- des "moins jeunes", aux dents longues ambitionnent rapidement d'être les chefs,
- certains sortent même des grandes études pour être tout de suite encadrants,
- les progrès technologiques demandent du personnel qualifié,

Les anciens peuvent donc avoir du mal à trouver leur place entre les jeunes loups, les surqualifiés et un monde technologie en perpétuel évolution.

Malheur à celui qui se retrouve au chômage à partir de 50 ans !
Cela devient très difficile de rebondir.

Comment donc gérer nos aînés ?

Tout d'abord, les services RH des entreprises et collectivités doivent appréhender les poursuites de carrière :

- poste d'encadrant supérieur et intermédiaire,
- poste de formateur,
- poste de référent ou responsable d'un domaine en particulier,
- accompagner à la VAE et aux formations diplômantes,
- préparation des dernières années avant la retraite etc etc

Ensuite, il faut voir les travailleurs "âgés" comme des personnes ressources en mesure d'apporter une vision différente, mais aussi être des relais, des repères.

Enfin, nous en venant à une question d'actualité : jusqu'à quand faire travailler nos vieux ? Faut-il les faire travailler + quand certains sont "cassés" par le travail ou certains sont au chômage?
Quoiqu'il en soit, Le marché du travail n'est pas réservé à la tranche 25-50 ans.

Tout le monde a sa place dans le marché du travail : les jeunes et les moins jeunes. Et tout le monde mérite le respect.

FÉVRIER 2023